



Atelier Pitch

Jeudi 13 novembre 2025

RÈGLEMENT

1. A PROPOS

L'association Femmes en Montagne, ayant son siège social : maison des associations 23 av des harmonies 74960 Annecy, inscrite au Répertoire national des associations sous le n°W742003536, est l'organisateur officiel de l'Atelier Pitch.

L'Atelier Pitch est un événement de présentation pour les auteur.e.s, réalisateurs.trices et producteur.ice.s de films documentaires, qui se déroule pendant le Festival Femmes en Montagne (du 13 au 16 novembre 2025), à Annecy.

L'objectif est de faciliter la mise en relation entre des porteur.euse.s de projets et des producteur.ice.s / diffuseurs afin d'encourager l'émergence de nouveaux récits sur la thématique des femmes en montagne.

Une attention particulière sera portée aux projets inclusifs. Les projets mixtes sont également acceptés.

2. APPEL À PROJET POUR L'ATELIER PITCH

a. Critères de participation

L'Atelier Pitch est ouvert à tous.les auteur.e.s du monde entier pour présenter leurs nouveaux projets de documentaires, au stade de développement, et pour lesquels les droits mondiaux sont encore disponibles.

Pour être éligible, un projet doit :

- Être une série ou un documentaire unitaire
- Être toujours à la recherche de financements et/ou de moyens de productions
- S'inscrire dans la thématique "Femmes en Montagne"

L'Atelier Pitch se réserve le droit de disqualifier une soumission si ces critères d'éligibilité ne sont pas respectés. Si une soumission est disqualifiée pour ces raisons, aucun remboursement des frais d'inscription à l'Atelier Pitch ne sera accordé.

L'appel à projets est ouvert à tou.te.s. Les 5 projets sélectionnés se verront offrir une place gratuite pour la première séance de projection du jeudi soir lors du Festival Femmes en Montagne.

Toutes les soumissions doivent être faites en français.

Tous les documents requis, tels qu'énoncés dans le formulaire d'inscription, doivent être reçus par Femmes en Montagne au plus tard le 13 octobre 2025 à minuit (la "date limite de soumission").

Les soumissions incomplètes ou tardives peuvent être disqualifiées par décision de Femmes en Montagne.

Femmes en Montagne ne sera pas responsable des soumissions tardives, perdues, endommagées, incomplètes ou non-éligibles.

En soumettant un projet pour l'Atelier Pitch, les candidat.e.s doivent :

- Accepter d'être lié par ces termes et conditions. Les candidat.e.s conviennent que tout manquement à l'une des conditions contenues dans ces termes et conditions peut entraîner la disqualification de la soumission du candidat. Les candidat.e.s reconnaissent que toutes les décisions de Femmes en Montagne et du jury sont contraignantes et finales.
- Garantir que la soumission est l'œuvre originale du/ de la candidat.e, que le/la candidat.e a le droit et l'autorité de soumettre et de présenter la soumission et que la soumission ne viole aucun droit d'auteur.ice, marque de commerce, droit à la vie privée ou droit à l'image ou tout autre droit de quelque nature que ce soit d'une personne ou d'une entité. Si l'association Femmes en Montagne a des raisons de croire qu'une soumission contient du matériel pouvant enfreindre ou violer un droit ou une loi, cette soumission peut être disqualifiée par décision de Femmes en Montagne.
- Garantir que leur soumission ne contient pas de matériaux, images ou musique soumis à des droits d'auteur de tiers sans qu'ils n'aient obtenu au préalable toutes les licences, autorisations et/ou permissions nécessaires. Les candidat.e.s qui ne détiennent pas la propriété intellectuelle de la soumission ou de tout élément qu'elle contient doivent obtenir le consentement écrit et l'accord du propriétaire des droits pour être lié par les règles et, à la demande de Femmes en Montagne, être en mesure de fournir une copie de cet accord écrit et de ce consentement du propriétaire des droits.
- Confirmer leur disponibilité pour présenter leur projet dans le cadre du Festival Femmes en Montagne le jeudi 13 novembre 2025 s'ils sont sélectionnés. Les candidats acceptent de défendre, indemniser et tenir les bénéficiaires indemnes de toute réclamation, responsabilité, dommage, perte ou dépense découlant de la violation de toute garantie énoncée dans le document présent, y compris, sans limitation, toute réclamation fondée sur la violation de tout droit d'auteur.ice, marque de commerce, droit à la vie privée ou droit à l'image.

b. Conditions de participation

L'association Femmes en Montagne n'est pas responsable de toute liste incorrecte qui résulte d'informations incorrectes fournies par le/la candidat.e. Les candidat.e.s garantissent que toutes les informations fournies sont vraies et correctes et ont été vérifiées par toutes les parties impliquées. Si des informations s'avèrent incorrectes, l'entrée en lice peut être disqualifiée par décision de l'association Femmes en Montagne.

L'association Femmes en Montagne se réserve le droit de rejeter toute entrée en lice si son contenu est perçu comme interférant délibérément avec l'honneur et la dignité humaine, les droits de quiconque, pornographique, raciste, provocateur, discriminatoire ou violent, ou ayant un objectif commercial ou promotionnel, au bénéfice d'une entreprise.

L'association Femmes en Montagne se réserve ses droits en cas de toute violation de ce type.

Les porteur.ice.s de projets sélectionnés seront responsables de l'hébergement, des vols et des frais sur place, ainsi que des autres coûts et dépenses liés à la participation à tous les aspects de l'événement.

Les projets sélectionnés sont autorisés à mentionner la sélection de leur projet lors de l'Atelier Pitch dans leurs activités promotionnelles.

Pour les projets sélectionnés uniquement, les informations fournies dans le cadre de la soumission du formulaire de présentation de l'Atelier Pitch peuvent être utilisées par l'association Femmes en Montagne pour promouvoir les programmes sélectionnés dans tous les outils de communication/promotion relatifs au Festival Femmes en Montagne :

- Site web (<https://femmesenmontagne.com/>), actualités du festival et toutes les communications électroniques associées, y compris les réseaux sociaux.
- Programme imprimé Festival de films Femmes en Montagne
- Tout autre outil promotionnel/marketing que l'association Femmes en Montagne peut utiliser à des fins informatives ou promotionnelles.

Les porteur.euse.s des projets sélectionnés autorisent l'utilisation de ces informations à des fins promotionnelles.

L'association Femmes en Montagne peut prendre des photos de la session en direct à laquelle le/la porteur.euse de projet participe. Le/la porteur.euse de projet autorise l'association Femmes en Montagne à utiliser les photos prises pendant la session sur son site web (<https://femmesenmontagne.com/>), ses réseaux sociaux, les supports imprimés, les campagnes en ligne et/ou les sites web des partenaires du Festival Femmes en Montagne et à les distribuer dans une compilation à des fins informatives, promotionnelles et/ou commerciales ; pour une durée de trois (3) ans à partir de la date de prise de vue.

3. PROCESSUS DE SÉLECTION

Toutes les candidatures éligibles soumises subiront une ronde de sélection basée sur les critères suivants :

- Force du sujet et du traitement
- Créativité et innovation
- Qualité de la narration
- État actuel du projet
- Cohérence du sujet par rapport aux valeurs de l'association

Les projets soumis seront examinés par un jury de producteur.rice.s et/ou diffuseurs et marques ou entreprises financeuses de films.

Cinq porteur.euse.s de projets seront sélectionnés pour présenter leur projet lors de l'Atelier Pitch.

Les porteur.euse.s de projets sélectionnés seront informés de leur sélection fin octobre et une annonce officielle sera faite.

Les porteur.euse.s de projets sélectionnés doivent s'assurer que tous les droits de leurs projets sont disponibles à ce moment-là.

Seuls les porteur.rice.s des projets sélectionnés auront le droit de présenter et de pitcher leur projet lors de cet événement de pitch en direct sur place devant un public de financeurs, producteurs et distributeurs accrédités.

4. RÉCLAMATIONS

Le fait de soumettre une candidature implique que le/la candidat.e accepte d'être lié.e par ces termes et conditions. Si une disposition des règles est déclarée invalide ou inapplicable, toutes les autres dispositions resteront en vigueur. Si un.e candidat.e ne respecte pas une clause ou une condition contenue dans les règles, sa candidature peut être disqualifiée par décision de l'association Femmes en Montagne.

5. DONNÉES PERSONNELLES

L'association Femmes en Montagne collecte les données personnelles des candidat.e.s par le présent document ou via une base de données en ligne, ou lors de la participation à l'événement (lieux ou événements fréquentés, services exploités) conformément aux dispositions suivantes et à la politique de confidentialité de l'association Femmes en Montagne. (<https://femmesenmontagne.com/mentions-legales/>)

Les données sont traitées par l'association Femmes en Montagne dans le but de remplir ses obligations contractuelles (notamment la gestion de la base de données clients, l'accès à la base de données en ligne des candidat.e.s, la gestion des événements, des services et des billets, la gestion des factures et des encaissements) et de promouvoir son activité.

L'association Femmes en Montagne fera de son mieux pour arrêter par tous les moyens toute perturbation causée par toute utilisation interdite de données personnelles.

L'association Femmes en Montagne ne pourra en aucun cas être tenue responsable de tout traitement et utilisation illicite des données par d'autres candidat.e.s ou des tiers ; transmise à des parties ayant accepté de se conformer aux exigences des lois sur la protection des données telles que des entreprises appartenant au même groupe, des prestataires de services et des partenaires, qui peuvent être situés en dehors de l'Espace

économique européen ; communiquée aux candidat.e.s, tels que les orateurs, les sponsors, les exposant.e.s et les vendeur.se.s, qui peuvent être situé.e.s en dehors de l'Espace économique européen pour effectuer des prospections commerciales ; utilisée sur tous les supports de distribution et de promotion en lien avec l'événement pertinent, y compris, mais sans s'y limiter, les médias sur Internet ; traitée pour une analyse de distribution et de promotion (profilage, ciblage).

En tant que responsable du traitement des données, l'association Femmes en Montagne a mis en place et maintien des mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à ce que son traitement des données personnelles soit conforme aux exigences des lois françaises et européennes sur la protection des données, en particulier le RGPD. Les candidat.e.s peuvent exercer leur droit d'accès, de rectification et d'opposition à l'utilisation de leurs données personnelles, dans la mesure où ces données ne sont traitées que par l'association Femmes en Montagne, en écrivant au formulaire du Centre de confidentialité. En cas de réponse insatisfaisante à la demande des candidat.e.s, ceux-ci peuvent porter plainte auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) www.cnil.fr.

6. DIVERS

Si pour quelque raison que ce soit le Festival Femmes en Montagne est interrompu, retardé ou annulé ou ne peut être réalisé tel que prévu, l'association Femmes en Montagne se réserve le droit de reporter, suspendre ou annuler l'Atelier Pitch. En cas d'une telle annulation, suspension ou report, quelles que soient les raisons de l'annulation, de la suspension ou du report, il est convenu que l'association Femmes en Montagne ne sera pas responsable de payer des dommages, une compensation ou une pénalité en raison de ladite annulation ou report, et cela est expressément accepté par le candidat.

7. LOI APPLICABLE ET JURIDICTION

Les Règles seront interprétées et régies par le droit français. LES CANDIDAT.E.S RECONNAISSENT ET ACCEPTENT EXPRESSÉMENT QUE LES TRIBUNAUX QUI ONT COMPÉTENCE SUR LE SIÈGE SOCIAL DE FEMMES EN MONTAGNE SERONT EXCLUSIVEMENT COMPÉTENTS POUR RÉSOUDRE TOUT LITIGE RELATIF AU CONTENU OU À L'APPLICATION DES RÈGLES.